

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Tamara Shaïna Bastien**

<https://www.cadre21.org/membres/b9643f769e46bfba10a78804>

Date d'obtention : 2024-03-11 18:10:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Qu'il est important de soutenir le jeune et de la rassurer dans ce genre de situation

Qu'il est important d'évaluer la situation par le biais du questionnaire afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il faut suivre le questionnaire afin de ne pas influencer les réponses.

Il faut ensuite vérifier les informations en questionnant les autres personnes impliquées (utiliser le questionnaire de la trousse)

Il faut questionner l'instigateur si c'est un acte impulsif. pas dans un acte malveillant

Nous pouvons confisquer les téléphones si nous avons des motifs de croire qu'il y a du contenu de pornographie juvénile

Une fois les interventions complétées il faut communiquer avec la police et remettre la trousse et les téléphones confisqués (lorsque saisie)

Il faut faire un signalement et communiquer avec les parents des jeunes impliquées.

Il est important de suivre les étapes de la trousse pour ne pas compromettre une enquête. Il faut aussi penser aux impacts que ce type de situations peut avoir sur la victime, familles, amis proches. Il faut protéger l'identité des victimes. offrir un soutien psychologique. Agir rapidement afin d'aider à arrêter la divulgation ou limiter. Ne jamais regarder les photos / vidéos ou contenu pornographique juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que si un parent me rapporte une situation, je dois le diriger vers le service policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluer l'incident, il faut faire attention aux questions posées pour ne pas influencer les réponses.